

Séjours 100% Sport Loisirs

RÈGLEMENT DU FONCTIONNEMENT INTÉRIEUR

Présentation du centre de loisirs ty golfe

Le centre de loisirs Ty Golfe est rattaché à la Direction Sport Loisirs du Pôle Animation de la Ville de Vannes. Le fonctionnement du centre est régi par un cadre réglementaire (capacités déterminées par la PMI pour les sections maternelles, déclaration d'ouverture, d'effectifs, transmission des projets pédagogiques à la DDSCS). Le directeur et les animateurs du centre Ty Golfe disposent des qualifications requises dans le secteur de l'animation. Les activités proposées par le centre sont définies au regard d'un projet éducatif. Ce projet éducatif fait référence au Projet éducatif de territoire élaboré par la collectivité dont l'objectif est de proposer à chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité, en concertation avec les enseignants, les accompagnateurs et les acteurs du territoire. Par ailleurs, la Ville de Vannes a signé la charte « Ville amie des enfants ».

Mission du centre Ty Golfe

Situé à Larmor Baden, dans le Golfe du Morbihan, le centre Ty Golfe a pour mission d'accueillir des groupes pour des séjours « à la carte » dans un magnifique cadre de 9 000m², entre mer et nature. Fort de ses expériences et soucieux d'apporter un travail pédagogique de qualité, le centre Ty Golfe s'adapte à toutes les demandes. Des activités culturelles, sportives et environnementales vous sont proposées.

Organisation - responsabilités

Durant les temps d'animation

Pendant le séjour, durant les temps d'animation, les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation du centre. Si un groupe est accompagné par un ou des encadrants qualifiés extérieurs (exemple : animateurs d'une collectivité), la responsabilité est partagée.

En dehors des temps d'animation

- Les individuels sont sous la responsabilité de l'équipe de Ty Golfe.
- Les groupes encadrés sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs.

La durée des séjours est à déterminer avec le directeur de la structure.

Les activités et sorties mises en place sont organisées par les animateurs du centre (animateurs diplômés du ministère jeunesse et sport) et/ou par les accompagnateurs du groupe. Les activités demandant des compétences particulières sont organisées et animées par un prestataire de service. L'équipe encadrante se réserve la possibilité d'adapter les horaires d'activités en fonction de la météo ou autres aléas. Le centre Ty Golfe est assuré au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le séjour. Le centre Ty Golfe n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Arrivée - départ

Les séjours se déroulent du lundi matin à partir de 9 heures jusqu'au vendredi 17 heures.

L'accueil des jeunes se fait au centre Ty Golfe le lundi matin à 9h ou Place de la Libération à Vannes à 8h30.

Le départ a lieu le vendredi à 17h Place de la Libération à Vannes (sauf cas particulier - fixé avec le responsable légal). Les jeunes viennent et repartent seuls ou avec leurs parents du point de rendez-vous et aux horaires fixés pour le départ du séjour. Une autorisation parentale sera demandée pour que le jeune puisse rentrer seul chez lui.

Hébergement

L'hébergement est compris dans le séjour. Les jeunes seront hébergés au centre Ty Golfe :
Les filles et les garçons seront séparés dans des chambres différentes, afin de respecter l'intimité.
L'extinction des feux sera décidée avec l'équipe des animateurs accompagnant le groupe.
On pourra déroger à celle-ci en fonction des animations prévues.
(Règlementation DDCS centre de vacances)

La restauration

La restauration est comprise dans le séjour (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner).
Il est nécessaire de préciser au moment de l'inscription les habitudes alimentaires de votre jeune et les allergies.
Projet d'accueil personnalisé (PAI)
Si le jeune bénéficie d'un PAI, il y a lieu d'en fournir une copie au directeur du centre de Loisirs pour voir s'il peut s'appliquer au niveau de la structure.
Dans tous les cas, le centre Ty Golfe ne pouvant assurer de menus individualisés, les repas seront fournis par la famille pour toute la durée du séjour.

Hygiène et suivi médical

En cas d'accident ou si le jeune présente des signes de maladies pendant le temps d'activité, le responsable de l'activité fera appel au moyen de secours qu'il jugera le plus adapté (pompiers, Samu, sauveteur en mer, médecin...). Les parents ou les personnes désignées sur la fiche de renseignement seront prévenus. En cas de traitement médical ou prescription médicale ponctuelle, les médicaments seront remis au responsable dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom devront être inscrits sur l'emballage. L'ordonnance du médecin devra être jointe aux médicaments. En aucun cas un jeune ne peut être détenteur de médicaments.
L'équipe d'animation aura à disposition une trousse à pharmacie réglementaire pour les séjours accueillant un public mineur. Pour l'hygiène des douches séparées sont mise à disposition des jeunes.

Les activités et la vie en communauté

Des animations seront prévues pendant tout le séjour, durant lequel l'autonomie et la responsabilisation du jeune seront sollicitées. Plusieurs types d'activités sont proposés en faveur des jeunes, notamment les activités nautiques dont la sécurité est assurée par une équipe d'animation diplômée.
Nous mettons à disposition du matériel (baby-foot, ping-pong, ballons, jeux de société, livre, jeu d'échec géant...) et il est demandé de respecter le matériel. Toute dégradation sera à la charge des responsables légaux, en cas d'éventuelle poursuite. L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant le temps des activités. Les téléphones pourront être utilisés lors des temps libres.

La sécurité

L'usage et la détention du tabac, d'alcool ou de drogues est strictement interdit au sein du centre.
Il est interdit d'introduire tout objet pouvant être dangereux (cutter, couteau, pétard...).
Les jeunes sont tenus de respecter les règles édictées et se doivent d'observer un comportement respectueux de l'environnement humain, matériel et naturel. Pour des raisons de sécurité il est interdit d'utiliser toutes sources de chaleurs à l'intérieur et à l'extérieur du centre. L'équipe d'animation ne gérera pas l'argent des jeunes ou tout autre objet de valeur. Les jeunes âgés de 15 ans pourront sortir du centre de 17h30 jusqu'à 19h, à condition d'y être autorisés par leurs parents ou responsables légaux. Cette autorisation sera délivrée au directeur du centre ou son représentant.

Les sanctions

Tout manquement aux règles communes ou comportement dangereux, irrespectueux ou indécent se verra sanctionné par l'équipe d'animation. En fonction de la gravité des actes, les parents seront informés et la collectivité se réserve le droit de prendre les mesures qu'elle juge nécessaires en réponse au comportement du jeune. Dans le cas d'une mesure d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de manquement le responsable du centre informera la famille. Les tuteurs légaux auront l'obligation de venir chercher le jeune sur le lieu du séjour en cas d'exclusion.

Modalités d'inscription

Il est nécessaire de constituer votre dossier auprès de l'accueil unique. Une fois votre inscription validée, vous pourrez accéder aux réservations pour les vacances scolaires : printemps, été, automne.

Aucun jeune ne sera accepté et ne pourra commencer les activités sans un dossier constitué et complet.

Le dossier d'inscription comporte :

- la fiche d'inscription
- le document relatif à la prise de connaissance et accord quant au règlement intérieur et mentions relatives au droit à l'image
- les informations sanitaires : copie des vaccins, certificats médicaux...
- le paiement à l'ordre de l'Accueil Unique Enfance

Moyens de paiement : carte bancaire, espèces, paiement internet, chèques-vacances.

Le dossier est téléchargeable sur le site web de la ville de Vannes

www.mairie-vannes.fr /rubrique : Vivre / Vie Sportive / Ty Golfe-Centre de Vacances

Lors de l'inscription, il conviendra de fournir :

- le n° allocataire CAF-MSA pour les bons CAF Azur
- la copie du jugement si interdiction de prise en charge par l'un des parents
- l'attestation de responsabilité civile en cas de dégradations bâtiment, matériel causés par l'enfant ou attestation sur l'honneur.

En cas de changement d'adresse, de coordonnées téléphoniques, de situation familiale, il convient d'en informer l'accueil unique pour mettre à jour votre dossier. Pour les jeunes en situation de handicap, nous vous invitons à prendre contact auprès du directeur du centre afin de discuter des possibilités d'accueil. Les réservations se gèrent par ordre d'arrivée dans la capacité des places réglementées.

La période d'inscription commence le 1^{er} mars de chaque année.

Annulations - absences

Les annulations ou modifications de réservations doivent être signalées à l'Accueil Unique au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du séjour. Cela nous permet de proposer la place à une autre famille sur liste d'attente. Passé ce délai, la réservation sera facturée.

Les absences pour raison médicale ou cas de force majeure, doivent être signalées à l'Accueil Unique dès que possible et au plus tard le jour même avant 9h30. Sont prises en compte les maladies sur présentation d'un certificat ou d'une ordonnance. Les autres cas de force majeure font l'objet d'une demande écrite des familles. Tout justificatif doit parvenir dans les 10 jours après la demande, à défaut de quoi la prestation sera facturée.

Tarification

Les tarifs sont fixés pour l'année civile sur décision du Maire.

Paielements - facture

Le règlement du séjour se fait à réception de la facture.

Cordonnées utiles

CENTRETY GOLFE

Route d'Auray, 56870 LARMOR BADEN - 02 97 62 59 12
Contact: M. Bruno PICAUD - tygolfe@mairie-vannes.fr

ACCUEIL UNIQUE

(du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h)
22 avenue Victor-Hugo,
56000 VANNES - 02 97 01 65 10
accueil.unique@mairie-vannes.fr

DIRECTION SPORT LOISIRS

Rue Thiers, 56000 VANNES - 02 97 01 62 20

..... Coupon à découper et à retourner à l'accueil unique

Séjours 100% sport loisirs - fonctionnement intérieur

Je soussigné.....
Responsable légal de.....

Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement intérieur du centre Ty Golfe et en accepte le contenu.

Signature du jeune
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)